



Paiement du credit immobilier dans l'attente de la liquidation

Par remarde78, le 03/11/2010 à 17:54

Bonjour,

Nous sommes en cours de séparation avec mon épouse. L'ordonnance de non conciliation a été rendue en octobre. Celle-ci stipule entre autre chose que j'ai à ma charge le remboursement du prêt immobilier et mon épouse la jouissance du bien à titre onéreux.

Hors, je n'ai pas les moyens de rembourser le crédit qui est élevé, en plus de la pension alimentaire et de mon loyer.

La solution serait que je puisse reprendre le crédit à ma charge et le rééchelonner dans l'attente de la liquidation.

A priori cela poserait problème car le crédit immobilier est au 2 nom et nous sommes en séparation de biens.

Est-il possible d'un point de vue juridique de faire cette opération car je ne vois pas le soucis puisqu'on m'impose de faire ce remboursement. Si je n'arrive pas à trouver de solution, l'impact immédiat c'est la saisie du bien et toutes les conséquences pour mes enfants et mon épouse.

Si vous pouvez m'aider, vos conseils sont les biens venus.